43e ANNEE. — N° 6. *Publication mensuelle.* JUIN 1949.

Organe du CERCLE PÉGASE
SOCIETE ROYALE — FONDE EN 1906
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
Affilié à la FEDERATION BELGE DU CYCLOTOURISME

TRESORERIE : F. Stock, rue de la Victoire, 219. Tél. 37.37.88. C.C.P. 1472.12
SECRETARIAT : Robert Porta, rue Potagère, 69, Bruxelles. Tél. : 18.21.44.

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Assemblée mensuelle du mardi 7 juin 1949

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le MARDI 7 JUIN 1949, à 20 h. 15', précises, au local : « *ELBERG-BOURSE* », rue du Marché-aux-Poulets, 35, Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Procès-verbal de l'assemblée mensuelle du lundi 2 mai 1949 ;
2. Présentation et admission de nouveaux membres ;
3. Concentration Nationale de la F.B.C. ;
4. Concours photographique ;
5. Voyage du 15 août (Assomption) ;
6. Divers ;
7. Projection de beaux films obligeamment prêtés par l'Office de tourisme et la Société Nationale des Chemins de Fer Français :
   a) *Les Gorges du Verdon ;*
   b) *Le Pont de Coronde ;*
   c) *Le Pont de Chalempé.*

Le Comité se réunira au secrétariat, rue Potagère, 69, à Saint-Josse, le jeudi 9 juin 1949, à 20 h. 30'.
Le Comité se réunira une seconde fois au secrétariat, le jeudi 23 juin 1949, à 20 h. 30'.

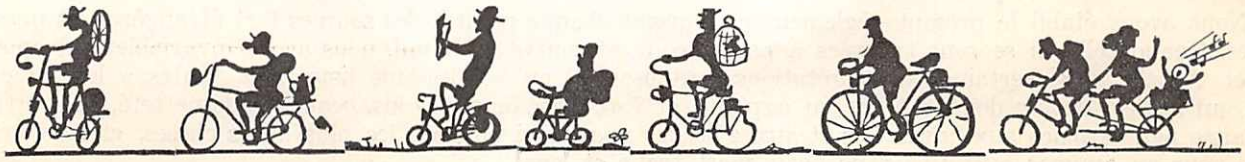

Excursions cyclistes dominicales

Camp au Trou Manto : Les campeurs qui désireraient rejoindre Huy le samedi après-midi peuvent emprunter les trains suivant, Bruxelles Q.L. 14.20 h. et 19.14 h. arrivée Namur : 15.20 h. et 20.13 h. ; changer, départ pour Huy à 16 h. et 20.24 h., arrivée à Huy 16.33 h. et 21.31 h.

Dimanche 5 juin 1949. — Réunion à 9 h. 15', entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), Groenendael, Joli-Bois, Wauthier-Braine, Braine-le-Château (pique-nique, repos) ; Clabecq, Hal, Bruxelles. 60 kms.
Pilote : M. E. Mathieu.

Jeudi 9 juin 1949. — « *Nyctocyclade* ». — Réunion à 8 h., entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), Zigs-Zags dans la Forêt de Soignes, Linkebeek (repos) ; Uccle, Bruxelles. 30 kms. Pilote : M. R. Mayné.

Dimanche 12 juin 1949. — *Excursion A.* — *Concentration Nationale de la F.B.C.* Réunion à 6 h. 15', entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), Waterloo, Genappe (repos) ; Gosselies, Charleroi (repos) ; Mont-sur-Marchienne, Landelies, Abbaye d'Aulne, Thuin (Concentration, pique-nique) ; Lobbes, Mariemont (Visite de la Roseraie du Pachy) ; La Hestre, Nivelles (repos) ; Waterloo, Bruxelles. 135 kms. Pilote : M. R. Porta.

N.B. — Les membres qui désireraient effectuer le parcours Bruxelles-Charleroi en chemin de fer : départ gare du Midi (entrée avenue Fonsny) à 7 h. 32', arrivée à Charleroi-Sud à 8 h. 43'.

« *Excursion B* ». — Réunion à 8 h., place Sainctelette (Monument au Port de Bruxelles), Assche, Alost repos) ; par la Dendre à Kleystraat (Pique-nique intégral) ; Leewrugge, Denderleeuw, Liedekerke, Ogegem, Pamel, Ninove (repos) ; Bruxelles. 70 kms. Pilote : M. G. Mathieu.

Dimanche 19 juin 1949. — « *Excursion A* ». — « *Cyclopromenade* ». — Réunion à 8 h., entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise) ; Petite Espinette, Ferme de Hollebeek, Rhode-Saint-Genèse, Moulin des Sept Fontaines, Colipain, Wauthier-Braine, Château et Bois du Sacrement, Ancienne Abbaye de Nizelles, Le Ry Ternel, Ittre, Croiseau, Ronquières (pique-nique intégral, repos, jeux) ; Virginal, Oisquercq, Clabecq, Hal, Bruxelles. 80 kms.
Pilote : M. R. Porta.

« *Excursion B* ». — Réunion à 8 h. 15', entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), Espinettes, Alsemberg, Braine-l'Alleud, Haut-Ittre, Nivelles, Ronquières, (Pique-nique) ; jonction avec le groupe A pour le retour.
Pilote : M. E. Mathieu.

Pour les Campeurs. — Réunion le samedi 18 juin 1949, à 15 heures. Entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise). Camp à Ronquières. Pilote : M. F. Peeters.

Dimanche 26 juin 1949. — *Jour des Elections.* — Réunion à 10 h., entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), Groenendael, Roussart, Ohain, Couture-Saint-Germain, Château de Moriensart, Ceroux-Mousty (pique-nique) ; Chapelle Robert, Bourgeois, Rixensart, Bierges, La Hulpe, Malaise, Hoeylaert, N.-D.-aux-Bois (repos) ; Quatre-Bras, Bruxelles. 75 kms. Pilote : M. R. Mayné.

Pour les Campeurs. — Réunion le samedi 25 juin 1949, à 15 h., entrée du Bois de la Cambre (avenue Louise), camp à Braine-le-Château. Pilote : M. F. Peeters.

QUOIT-TENNIS

C'est le nom que nous adopterons pour ce jeu, les appellations « deck-tennis », « anneau-tennis », « anneau au filet » répondant moins à l'esprit et aux règlements ci-dessous, et cadrant mieux à notre avis avec des jeux où les us et coutumes du lawn-tennis (ou tennis ordinaire) sont surtout appliqués notamment la marque.

Nous avons établi le présent règlement en puisant chaque point à des sources fort étrangères les unes aux autres. Quand celles-ci se sont trouvées à parité pour et contre tel détail, nous avons invariablement opté contre, et tranché ainsi certaines interprétations douteuses. Il en résulte une liste de « fautes » longue certes, mais qui semble devoir donner à ce jeu agréable et fort prisé de nous tous, beaucoup de netteté, de sportivité ; elle laisse peu de place aux finasseries et aux « ficelles »par quoi on gâte les plus belles choses, et sera génératrice, nous en sommes convaincus, de beau sport franc et loyal.

DIMENSIONS DU JEU.

Largeur minimum : 5.50 m. maximum : 6 m.
Longueur minimum : 12 m. maximum : 14 m.
Bande neutre : 1 m. de part et d'autre du filet et parallèlement à celui-ci.
Hauteur du filet : 1.60 m. aux mâts, avec tolérance d'une « flèche » de 5 centimètres au milieu du jeu.
Remarques importantes : Les mâts de soutien du filet, les lignes de démarcation du « court », éventuellement les drapeaux de coins et de milieu, sont à considérer comme parties intégrantes du jeu. Les tendeurs des mâts en sont exclus.

Les lignes de délimitation de la zone neutre appartiennent au court ; avoir le pied ou les pieds sur ces lignes ne constitue donc pas faute.

La ligne médiane divisant, en double » le jeu en deux parties égales dans le sens longitudinal, fait partie des côtés du court, c'est-à-dire que, dans toute son épaisseur, cette ligne appartient toujours au court défendu par le joueur recevant la livrée.

LE JEU

Le jeu consiste à se lancer un anneau et à le rattraper sans qu'il touche le sol.

a) Le jeu doit être franc ; toutes les feintes sont défendues. L'anneau ne peut être pris qu'à la volée.

b) L'anneau se lance d'une main. Celle-ci ne peut dépasser la *hauteur* d'épaule du joueur.

c) A la livrée, l'anneau doit être lancé horizontalement, tandis que dans le cours du jeu, il peut être renvoyé de n'importe quelle façon, même les plus bizarres.

d) Quand un joueur attrape l'anneau, il doit le relancer immédiatement sans changer de place ni de main.

LE SERVICE

a) Le service se fait du fond du court ; le servant doit se trouver sur la ligne de fond du court ou au delà de cette ligne.

b) Un seul service est permis.

c) En double, l'anneau ne peut être attrapé *au service* que par le joueur auquel il est destiné. Celui-ci est le joueur diagonalement opposé au servant.

d) Le service, en double, se fera toujours alternativement du côté droit et gauche du court, en commençant par la droite.

e) En double, au changement de service, le dernier livreur devra recevoir la première livrée, qui sera faite par l'adversaire qui n'a pas été le dernier « receveur ».

f) Les gagnants d'une manche laissent le service de la suivante à leurs adversaires. L'un ou l'autre de ceux-ci fait la première livrée.

LES FAUTES

a) Un anneau livré ou lancé en dehors des limites.
b) Une livrée incorrecte horizontalement.
c) Si on lance ou attrape l'anneau des deux mains.
d) Si l'anneau touche une partie du corps autre que la main.
e) Si on n'attrape pas l'anneau.
f) Si l'ayant attrapé, on le lache ou s'il échappe de la main.
g) Si l'on change de place pour renvoyer l'anneau (excepté le cas où celui-ci est attrapé en dehors des limites du jeu ou dans la bande neutre ; dans quels cas, le joueur doit donner l'anneau « en l'air »).
h) Tout changement de main, c'est à dire attraper d'une main et relancer de l'autre.
i) Lancer l'anneau en se trouvant dans l'espace neutre ou hors des limites du jeu.
j) Donner « anneau en l'air » d'une façon incorrecte.
k) Si le lanceur lève la main au-dessus de la hauteur d'épaule.
l) Toute feinte généralement quelconque avant de relancer l'anneau.
m) Au service, si l'anneau n'est pas lancé dans la moitié requise du court adverse.
n) Au service, si l'anneau est touché ou attrapé par le joueur auquel il n'est pas destiné.
o) Si l'anneau touche le filet, même au service.
p) Si la main du joueur touche le filet ou passe par delà et au-dessus de celui-ci.
q) Si l'anneau touche terre au moment où il est attrapé, ou si le joueur l'ayant pris, lui fait toucher le sol en tombant ou de toute autre façon.
r) Si l'anneau touche un joueur.
s) Si on attrape l'anneau des deux mains successivement.
t) En double, si les deux partenaires attrapent l'anneau simultanément.
u) Attraper l'anneau après plus d'UN rebond (d'une seule main).

v) En double, et ailleurs qu'au service, prendre l'anneau au rebond, si le partenaire a déjà touché l'anneau de la main.

w) Si on ne relance pas l'anneau immédiatement après l'avoir réceptionné.

x) Ne pas donner « en l'air » quand on en a l'obligation.

y) Le jet « en l'air » est également obligatoire sous peine de faute, si un joueur effectue un demi tour pour attraper l'anneau.

QUELQUES COMMENTAIRES

a) Au sujet de la faute reprise en a.

Si l'anneau est tombé SUR la ligne de démarcation du court, il est réputé bon, même s'il roule ou rebondit en dehors par après. Par contre, s'il a touché le sol en dehors des limites et rebondit à l'intérieur, la faute est incontestable.

b) Au sujet de la faute reprise en d.

Il découle de cette règle que la prise « au corps » (entre la main et quelque partie du corps que ce soit) est interdite.

c) Au sujet de la faute reprise en e.

Dans le cas où l'on touche l'anneau sans l'attraper, la place où celui-ci tombe n'importe plus, fut-ce même en dehors des limites du court.

d) Au sujet de la faute reprise en v.

Le fait que le partenaire aurait touché l'anneau et que le second joueur le rattrape constitue en réalité un rebond, c'est pourquoi le rebond, même d'une même main est interdit dans ce cas.

e) Au sujet de la faute reprise en w.

Aucune hésitation dans le renvoi ne peut être tolérée du joueur recevant l'anneau, si ce n'est pour lui permettre de vérifier sa position dans les limites du court ou en dehors de la bande neutre. Et alors, il doit donner « en l'air », sous peine de faute.

L'ANNEAU EN L'AIR

L'anneau en l'air est obligatoire :

a) Si l'anneau est attrapé en dehors des limites du court ou dans la bande neutre ;

b) Si le joueur ne relance pas immédiatement l'anneau pour vérifier s'il ne se trouve pas en faute de ce chef ;

c) Si le jeu est arrêté par l'arbitre pour un motif quelconque, ou par la suite d'un incident fortuit n'entraînant pas faute de la part d'un des joueurs, ou qui leur serait étranger ;

d) Si le joueur a fait un demi tour sur lui-même pour rattrapper l'anneau (en d'autres termes, s'il le rattrape, le dos tourné vers le filet).

L'anneau en l'air s'effectue en lançant l'anneau en l'air, dans un sens absolument vertical, sans qu'il puisse osciller ni à gauche ni à droite. Le joueur effectuant ce jet doit avoir les pieds joints et ne peut effectuer aucune flexion des jambes pouvant augmenter la force du lancer.

Il doit se tenir sur la ligne de démarcation du court, et effectuer son jet le plus perpendiculairement possible au filet.

(Extrait de *La Tente*, organe du Camping Club de Belgique. (A suivre).

CYCLOTOURISTES ET TANDEMISTES
CONSULTEZ AVANT TOUT ACHAT

C. STRAGIER

RUE ANTOINE DANSAERT, 154, BRUXELLES
Téléphone : 11.99.23.

CONSTRUCTEUR SPECIALISTE
DE CYCLES ET TANDEMS SUR MESURE

Remise spéciale aux membres du Cercle Pégase.

Imp. Reynaert-Van Deun, rue Frœbel, 9, Brux. — Tél. 12.78.05